
AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Semaines du Film Européen 2010

Plusieurs villes- Maroc

1. Référence de la publication

EuropeAid/ 128632/L/SER/MA

2. Procédure

Procédure restreinte

3. Programme

Instrument Politique Européen de Voisinage (ENPI)

4. Financement

Article 19 08 01 01 du Budget Général des Communautés européennes

5. Pouvoir adjudicateur

La Communauté européenne, représentée par la Commission européenne agissant au nom et pour le compte du Royaume du Maroc

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Type de marché

Forfait

7. Description du marché

Le marché a pour objectif le bon déroulement des Semaines du Film Européen 2010, qui consistent en la projection de 10 films européens de qualité et succès reconnus, enrichis, par la diffusion, en début de séance, de courts métrages méditerranéens, qui ancrent ces semaines dans l'esprit du partenariat euro méditerranéen. Ces projections auront lieu dans 4 villes marocaines, (Tétouan, Rabat, Casablanca et Marrakech) du 28 janvier au 12 février 2010.

Le marché vise à fournir à la Délégation de la Commission européenne une assistance technique, logistique et artistique nécessaire en matière d'organisation de mise en œuvre et de suivi de cet évènement. Le volet artistique doit être mis en œuvre par une direction artistique.

8. Nombre et intitulé des lots

N/A

9. Budget maximal

80.000 EUR (Quatre vingt mille euros)

10. Prestations additionnelles

Le pouvoir adjudicateur peut décider de façon discrétionnaire d'étendre la durée du marché et/ou son objet sous réserve de la disponibilité des fonds, jusqu'à un maximum n'excédant pas la durée et la valeur du contrat initial. Toute extension du contrat est subordonnée à une exécution satisfaisante par le contractant.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

11. Eligibilité

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes morales (participant soit individuellement soit dans un groupement - consortium - de candidats) qui sont établies dans un État membre de l'Union européenne ou dans un pays ou territoire des régions couvertes et/ou autorisées par les bases légales spécifiques applicables au programme au titre duquel le marché est financé (voir point 30 ci-dessous). La participation est aussi ouverte aux organisations internationales. La participation des personnes physiques est directement régie par la base légale applicable au programme au titre duquel le marché est financé.

12. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 11 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée (notamment, de la candidature de l'ensemble du consortium, dans le cas où cette personne ferait partie d'un consortium).

13. Nombre de candidatures

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront éliminées.

14. Interdiction des alliances entre des candidats retenus sur la liste restreinte

Toute offre reçue de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de candidature ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte. Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de la sous-traitance entre eux concernant le marché en question.

15. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de candidature, les candidats doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de candidature, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE.

16. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée à hauteur de 30 %

17. Nombre de candidats invités à soumissionner

Sur base des candidatures reçues, entre 4 et 8 candidats seront invités à remettre une offre détaillée pour ce marché. Si le nombre des candidats éligibles satisfaisant les critères de sélection est inférieur au minimum de 4, le pouvoir adjudicateur peut inviter les candidats qui satisfont aux critères à soumissionner.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

18. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner

17 juillet 2009

19. Date prévue de commencement du marché

09 novembre 2009

20. Durée d'exécution initiale du marché et prorogation éventuelle

12 mois

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

21. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble:

1) Capacité économique et financière du candidat:

- le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat unique ou du consortium dans son ensemble (dans le cas d'un consortium) pour les trois derniers exercices clos (2006, 2007, 2008) doit être au moins de 300 000 € et,
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires.

2) Capacité professionnelle du candidat:

- Au moins 2 experts faisant parties des effectifs permanents du (des) candidat(s) travaillent actuellement ou ont travaillé au cours des trois (3) dernières années dans des domaines liés à ce contrat.
- Au moins 20% de l'ensemble des effectifs du candidat travaillant cette année (2009) dans des domaines en rapport avec le présent marché sont permanents.

3) Capacité technique du candidat :

- Le candidat a mis en œuvre, à titre principal, au cours des trois (3) dernières années (2006, 2007, 2008), au moins deux (2) projets au budget au moins équivalent à celui du

présent marché et dans des domaines en rapport avec le présent marché au Maroc.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

Si le nombre de candidatures éligibles satisfaisant à l'ensemble des critères de sélection est supérieur à huit, les atouts et faiblesses des applications de ces candidats doivent être réexaminées pour identifier les huit meilleures candidatures pour l'appel d'offres. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen sont les suivants:

Le candidat a mis en œuvre, à titre principal, au cours des trois (3) dernières années (2006, 2007, 2008), au moins trois (3) marchés dans le secteur de l'organisation d'évènements cinématographiques au Maroc, d'un montant minimal de 85.000€ chacun.

22. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse.

CONSTITUTION DE LA CANDIDATURE

23. Date limite de réception des candidatures

07 juillet 2009 à 13h00 (heure du Maroc) Toute candidature reçue après la date limite sera écartée.

24. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard (disponible à l'adresse Internet suivante:

http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/services/index_fr.htm) dont le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés. (formulaire de demande type)

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

25. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être exclusivement transmises au pouvoir adjudicateur:

- SOIT par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante:

Section Contrats & Finances

*Délégation de la Commission Européenne au Maroc
Riad Business Center, Aile Sud, Boulevard Er-Riad*

BP 1302

Rabat – Maroc

- SOIT par porteur (notamment les services de messagerie express) déposant directement la candidature auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse

suivante:

Section Contrats & Finances

*Délégation de la Commission Européenne au Maroc
Riad Business Center, Aile Sud, Boulevard Er-Riad*

Rabat – Maroc

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

26. Modification ou retrait des offres

Les candidats peuvent modifier ou retirer leur candidature moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point 25. L'enveloppe extérieure (ainsi que l'enveloppe intérieure, si utilisée) doit porter la mention «modification» ou «retrait», selon le cas.

27. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

28. Autres renseignements

N/A

29. Date de publication de la prévision de marché correspondante

N/A

30. Base juridique

Règlement CE du Parlement et du Conseil n° 1638/2006 du 24 octobre 2006.